

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1194

20 juin 2006

SOMMAIRE

A.C. Bim S.A., Leudelange	57270	J.A.F. S.A.H., Luxembourg	57311
Abbi, S.à r.l., Luxembourg	57271	JER Europe Fund III 5, S.à r.l., Luxembourg	57288
Amarine Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg	57307	JER Europe Fund III 7, S.à r.l., Luxembourg	57282
Archifin S.A., Luxembourg	57310	John Deere Bank S.A., Luxembourg	57274
Archifin S.A., Luxembourg	57310	Kandar S.A., Luxembourg	57305
Archifin S.A., Luxembourg	57310	Kateco S.A., Luxembourg	57276
Archifin S.A., Luxembourg	57310	Kinglet Corporation, S.à r.l., Luxembourg	57293
Armeos S.A., Luxembourg	57287	Mahevia S.A., Dudelange	57311
Audiocom S.A., Leudelange	57273	Marepier Holding S.A., Luxembourg	57281
Audiocom S.A., Leudelange	57274	Mediplan, GmbH, Munsbach	57277
BAA Holdings S.A., Luxembourg	57305	Mediplan, GmbH, Munsbach	57278
Babcock & Brown Office Portfolio 1, S.à r.l., Luxembourg	57312	Midocean Finco (Bezier), S.à r.l., Luxembourg	57304
Banita II S.A., Luxembourg	57279	Midocean Holdco (Bezier), S.à r.l., Luxembourg	57303
Believe Finance S.A., Luxembourg	57302	Milano Properties S.A., Luxembourg	57303
Carmine, S.à r.l., Luxembourg	57309	Milestone Strategy S.A., Luxembourg	57276
CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Strassen	57279	Milestone Strategy S.A., Luxembourg	57278
Cobelfret S.A., Luxembourg	57270	New Cité Gérances, S.à r.l., Luxembourg	57302
Cobelfret S.A., Luxembourg	57270	Newton Gestion Luxembourg S.A., Luxembourg	57302
Colophon - International Magazine Symposium, A.s.b.l., Luxembourg	57279	Octide Holding S.A.	57303
Comcell Investissement S.A., Luxembourg	57304	Oustal S.A., Luxembourg	57281
Community Investments S.A., Luxembourg	57312	PBA Consulting S.A., Luxembourg	57271
Country Lodge S.A., Rollingen	57266	PBA Consulting S.A., Luxembourg	57271
Daleima S.A., Luxembourg	57278	Pilkington Luxembourg No. 3, S.à r.l., Luxembourg	57305
Diversified European Credit S.A.	57281	Quéros S.A., Luxembourg	57308
Europa Iron, S.à r.l., Luxembourg	57294	Rockwell Collins European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	57273
Foncière Générale d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	57301	Rose, S.à r.l., Luxembourg	57309
Gallion International Holding S.A., Luxembourg ..	57304	SaarGummi technologies, S.à r.l., Schengen	57311
Gentiane Participations S.A., Luxembourg	57302	Sofingest Holding S.A., Luxembourg	57303
Global Air Movement (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	57309	Sofint S.A., Luxembourg	57273
Helios Investissement Holding S.A., Luxembourg ..	57310	Stodiek Ariane I S.A., Luxembourg	57306
Helios Promotion Luxembourg S.A.H., Luxembourg	57312	Stodiek Ariane II S.A., Luxembourg	57306
Hill Europa AG, Wintrange	57304	Stodiek Ariane III S.A., Luxembourg	57306
House Lux, S.à r.l., Luxembourg	57275	Tikal Plaza S.A., Luxembourg	57301
House Lux, S.à r.l., Luxembourg	57276	Tofri S.A., Soleuvre	57306
Hyd Fin Int'l S.A., Luxembourg	57307	Towa Meccs Europe S.A., Luxembourg	57305
Icon Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	57308	UBS (Lux) Short Term Sicav, Luxembourg	57308
Interconti Holdings S.A., Luxembourg	57301	Uknitum Holding S.A., Luxembourg	57276
		Vermilion, S.à r.l., Luxembourg	57307
		Wagon Group, S.à r.l., Luxembourg	57309
		Wagon, S.à r.l., Luxembourg	57307

COUNTRY LODGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7518 Rollingen, 2A, rue Bildchen.

R. C. Luxembourg B 115.393.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. HELLINGTON S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), 24, De Castro Street, Akara Building, Wickhams Cay I, Road Town, inscrite au «Registrary of Companies» de Tortola, sous le numéro IBC 401464,

représentée par son administratrice, Madame Madeleine Kühl, comptable-fiscaliste, demeurant à F-37120 Razines, Château de Milly,

2. Madame Madeleine Kühl, prénommée,

lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COUNTRY LODGE S.A.

Le siège social est établi à Rollingen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la rénovation, l'aménagement et l'amélioration de bâtiments ainsi que la création de parcs et d'espaces verts. Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 8 juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. HELLINGTON S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions.	99
2. Madame Madeleine Kühl, prénommée, une action.	1
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Madame Catherine Guenser-Pinasseau, comptable, née à Dijon (France), le 24 août 1957, demeurant à F-37120 Braye sous Faye, Gatebourse,

b) Madame Madeleine Kühl, comptable-fiscaliste, née à Ettelbrück, le 8 juin 1966, demeurant à F-37120 Razines, Château de Milly,

c) Monsieur Tom Schmitz, jardinier paysagiste, né à Luxembourg, le 17 juin 1982, demeurant à L-7518 Rollingen, 2A, rue Bildchen.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

ABC FRANCE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.894.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

3. Est nommé administrateur-délégué:

Madame Madeleine Kühl, prénommée.

4. Le siège social est établi à L-7518 Rollingen, 2A, rue Bildchen.

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version allemande; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte allemand, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den achtundzwanzigsten März.

Vor dem Unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Erschienen:

1. HELLINGTON S.A., Gesellschaft des Rechts der Britischen Jungferninseln, mit Gesellschaftssitz in Tortola (Britische Jungferninseln), 24, De Castro Street, Akara Building, Wickhams Cay I, Road Town, eingetragen im «Registrar of Companies» (Handelsregister) von Tortola unter der Nummer IBC 401464, vertreten durch ihr Verwaltungsratsmitglied, Frau Madeleine Kühl, Buchhalterin und Steuerberaterin, wohnhaft in F-37120 Razines, Château de Milly,

2. Frau Madeleine Kühl, vorgenannt,
welche wie vorstehend vertretenen Komparentinnen den Notar ersucht haben, die Satzung der zwischen ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt festzulegen:

Art. 1. Hiermit wird eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung COUNTRY LODGE S.A., gegründet.
Der Gesellschaftssitz wird in Rollingen festgelegt.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Verbindung zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, eintreten oder bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden; diese Maßnahme hat jedoch keinerlei Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts bleibt.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Renovierung, Gestaltung und Aufwertung von Gebäuden sowie die Schaffung von Park- und Grünanlagen.

Die Gesellschaft kann ferner sämtliche Handels-, Industrie- und Finanzgeschäfte im Zusammenhang sowohl mit beweglichen als auch mit unbeweglichen Gütern tätigen, die ihr zur Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks zweckdienlich erscheinen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,00), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,00).

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme derjenigen Aktien, für die das Gesetz die Form von Namensaktien vorsieht.

Die Aktien der Gesellschaft können, je nach Wahl des Inhabers, in Form von Einzelaktien oder von Zertifikaten, die mehrere Aktien verbriefen, ausgestellt werden.

Im Falle der Erhöhung des Gesellschaftskapitals gelten für die neuen Aktien die gleichen Rechte wie für die bereits bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, die Aktionäre sein können oder nicht.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren ernannt; sie sind wiederwählbar und jederzeit abberufbar.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitglieds frei, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das freigewordene Amt vorübergehend besetzen; in diesem Fall, nimmt die Hauptversammlung, anlässlich ihrer nächsten Sitzung, die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat ist befugt, sämtliche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks erforderlichen oder zweckmäßigen Handlungen vorzunehmen; sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in seinen Zuständigkeitsbereich.

Der Verwaltungsrat kann einen Teil oder die Gesamtheit seiner Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft sowie der Vertretung der Gesellschaft in Bezug auf diese Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder sonstige Bevollmächtigte, die Aktionäre sein können oder nicht, abtreten.

Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds verpflichtet.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann seinen Vorsitzenden bestellen; in Abwesenheit des Vorsitzenden kann der Vorsitz der Sitzung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind, wobei die Vollmacht zwischen Verwaltungsratsmitgliedern, die schriftlich, per Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail erteilt werden kann, gestattet ist. In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme schriftlich, per Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst; im Falle der Stimmengleichheit ist die Stimme des Sitzungsvorsitzenden ausschlaggebend.

Die Übertragung der Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung.

Die im Anschluss an die Gesellschaftsgründung stattfindende Hauptversammlung kann erstmals ein geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied bestellen.

Art. 7. Die Überwachung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Rechnungsprüfern, die Aktionäre sein können oder nicht; sie werden für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren ernannt, sind wiederwählbar und jederzeit abberufbar.

Art. 8. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. In Abweichung von dieser Bestimmung beginnt das erste Geschäftsjahr am Datum der Gesellschaftsgründung und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendsechs.

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet automatisch am 8. Juni eines jeden Jahres um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben anzugebenden Ort statt. Sollte dieser Tag ein Feiertag sein, so tritt die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag zusammen.

Art. 10. Die Einberufungen zu den Hauptversammlungen haben gemäß den gesetzlichen Bestimmungen zu erfolgen. Sie erübrigen sich, sofern alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und erklären, zuvor von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann beschließen, dass die Aktieninhaber im Hinblick auf ihre Teilnahme an der Hauptversammlung ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgelegten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär ist berechtigt, seine Stimme persönlich oder durch einen Bevollmächtigten, der Aktionär sein kann oder nicht, abzugeben.

Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme.

Art. 11. Die Hauptversammlung der Aktionäre besitzt die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Zusammenhang mit der Gesellschaft zu tätigen oder zu billigen.

Sie entscheidet über die Verwendung und die Verteilung des Nettogewinns.

Der Verwaltungsrat ist befugt, im Einklang mit den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen Vorschussdividenden auszuschütten.

Art. 12. Das Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften in seiner nachträglich abgeänderten Form, findet überall dort Anwendung, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung vorsieht.

Zeichnung und Einzahlung

Nach erfolgter Festlegung der Gesellschaftssatzung haben die vorbezeichneten Komparentinnen erklärt, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1. HELLINGTON S.A., vorgenannt, neunundneunzig Aktien	99
2. Frau Madeleine Kühl, vorgenannt, eine Aktie	1
Total: einhundert Aktien	100

Die Aktien wurden vollständig eingezahlt, sodass die Summe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,00) der Gesellschaft fortan zur freien Verfügung steht, wie dies dem Notar durch einen entsprechenden Beleg nachgewiesen wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt wurden.

Veranschlagung der Kosten

Der Betrag der Kosten, Auslagen, Vergütungen oder Lasten jedweder Art, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen oder auferlegt werden, beläuft sich auf zirka eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,00).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die vorbezeichneten Komparenten, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und sich als ordnungsgemäß einberufen erachten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen. Nach Feststellung der ordnungsgemäßen Zusammensetzung der besagten Versammlung wurden einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Frau Catherine Guenser-Pinasseau, Buchhalterin, geboren in Dijon (Frankreich), am 24. August 1957, wohnhaft in F-37120 Braye sous Faye, Gatebourse;
- b) Frau Madeleine Kühl, Buchhalterin und Steuerberaterin, geboren in Ettelbrück, am 8. Juni 1966, wohnhaft in F-37120 Razines, Château de Milly;
- c) Herr Tom Schmitz, Landschaftsgärtner, geboren in Luxemburg, am 17. Juni 1982, wohnhaft in L-7518 Rollingen, 2A, rue Bildchen.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden zum Abschluss der Jahreshauptversammlung im Jahre zweitausendelf.

2. Die Anzahl der Rechnungsprüfer wird auf einen festgelegt.

Zum Rechnungsprüfer wird ernannt:

ABC FRANCE S.A., Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in L-1225 Luxemburg, 4, rue Béatrix de Bourbon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B Nummer 81.894.

Das Mandat des Rechnungsprüfers endet zum Abschluss der Jahreshauptversammlung im Jahre zweitausendelf.

3. Zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Frau Madeleine Kühl, vorgenannt.

4. Der Gesellschaftssitz wird in L-7518 Rollingen, 2A, rue Bildchen festgelegt.

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Person gegenwärtige Urkunde in Französisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist die französische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, hat die vorgenannte Komparentin, dem Notar mit Name, Stand und Adresse bekannt, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Kühl, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 90, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

E. Schlessler.

(033134/227/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

A.C. BIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 24, Z.A. Am Bann.
R. C. Luxembourg B 73.956.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Signature.

(031561/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

COBELFRET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 55.803.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 9 mars 2006 que Monsieur August Verdonck, demeurant à B-2000 Anvers, Cockerillkaai 23, a été co-opté administrateur avec effet au 9 mars 2006 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Marc De Ripaincel. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033141//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

COBELFRET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 55.803.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 9 mars 2006 que les décisions suivantes ont été prises:

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur August Verdonck, demeurant Cockerillkaai 23, B-2000 Anvers, de son mandat de commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Marc Bruyns demeurant Hendrik Kennisstraat 2, B-2650 Edegem.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033139//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

57271

PBA CONSULTING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 95.046.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour PBA CONSULTING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(031523/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

PBA CONSULTING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 95.046.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour PBA CONSULTING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(031525/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

ABBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 115.460.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

CREALIA LLP, société de droit britannique, avec siège social à GB-Londres N3 1RL, 4th Floor, Lawford House, Albert Place, inscrite au Registre de Commerce de Cardiff (Royaume-Uni), sous le numéro OC308352, représentée par son gérant, Monsieur Axel Wend, expert comptable, demeurant à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive,

ici représentée par Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 février 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations dans d'autres sociétés ainsi que l'acquisition et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de ABBI, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, CREALIA LLP, société de droit britannique, avec siège social à GB-Londres N3 1RL, 4th Floor, Lawford House, Albert Place.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Décision de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:
CREALIA LLP, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures statutaires de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 89, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

E. Schlessler.

(033988/227/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

ROCKWELL COLLINS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 106.509.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01022, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour *ROCKWELL COLLINS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l.*

B. Akhertous

Mandataire

(031526/1005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

SOFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 81.705.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

SOFINT S.A.

V. Arnò / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(031582/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

AUDIOCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval.

R. C. Luxembourg B 51.390.

L'an deux mille six, le seize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUDIOCOM, avec siège social à Luxembourg, 6, rue Albert Borschette, constituée suivant acte notarié en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 443 du 9 septembre 1995 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1239 du 3 décembre 2004.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Gaston Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à Medingen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alain Huberty, maître en droit, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jo Santino, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de Luxembourg à Leudelange et adaptation en conséquence du 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Leudelange.»

2) Adaptation en conséquence du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les assemblées générales se tiendront au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation. L'Assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de mars à 11.00 heures.»

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Qu'il existe actuellement 40.720 actions.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette à L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval de sorte que le deuxième alinéa de l'article 1^{er} et le premier alinéa de l'article 8 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 2^e alinéa.** Le siège social est établi à Leudelange.»

«**Art. 8. 1^{er} alinéa.** Les assemblées générales se tiendront au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation. L'Assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de mars à 11.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Schwertzer, A. Huberty, J. Santino, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(033118/220/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

AUDIOCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval.

R. C. Luxembourg B 51.390.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(033119/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

JOHN DEERE BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1016 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 74.106.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle en date du 15 février 2006, les actionnaires de JOHN DEERE BANK S.A. (la «Société») ont décidé de nommer M. Herbert J. Markley, avec adresse au 4820 Blackhawk Trail Court, Bettendorf, 52722 Iowa, U.S.A., en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 14 mars 2006 pour un mandat qui prendra fin à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle en date du 15 février 2006, les actionnaires de JOHN DEERE BANK S.A. (la «Société») ont:

1. décidé de renouveler le mandat de Messieurs Patrick E. Mack, Michael J. Mack, Stephen Pullin, James A. Israel, David C. Everitt et Stephen H. Jenkins, en tant qu'administrateurs de la Société, pour un nouveau mandat qui prendra fin à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012, et

2. accepté la démission de Monsieur Jon D. Volkert en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032222/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

**HOUSE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LUXEMBOURG CORPORATE ADMINISTRATION, S.à r.l.).**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 114.191.

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CLS LUXEMBOURG, S.à r.l., a company duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 110.163,

here represented by Mr Frank Walenta, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on March 23, 2006.

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of LUXEMBOURG CORPORATE ADMINISTRATION, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the third day of February 2006, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into HOUSE LUX, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** There exists a Company with the name HOUSE LUX S.à r.l.»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five hundred Euro (500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société dûment constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110.163,

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du 23 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LUXEMBOURG CORPORATE ADMINISTRATION, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 février 2006, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en HOUSE LUX, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** Il existe une société sous la dénomination de HOUSE LUX, S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cinq cents euros (500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 87, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(033216/220/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

HOUSE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 114.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(033217/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

KATECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 44.829.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

KATECO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(031585/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

UKNITUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.143.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

UKNITUM HOLDING S.A.

A. Schaus / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(031588/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

MILESTONE STRATEGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 76.070.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(031614/805/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

MEDIPLAN, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 30.738.

Im Jahre zweitausendsechs, den achten März.
Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MEDIPLAN, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in Munsbach, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Tom Metzler, im Amtssitze in Luxembourg, am 7. Juni 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 311 vom 31. Oktober 1989.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Robert Weirig, Privatbeamter, wohnhaft in Sandweiler, welcher zum Schriftführer Herr Frank Ferron, Privatbeamter, wohnhaft in Bofferdingen, bestimmt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Marie-Paule Kohn-Thibo, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxembourg.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der Anteile ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichnete Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Gesellschaftsanteile bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Abänderung des Gegenstandes der Gesellschaft und dementsprechend Abänderung von Artikel 3 der Satzung um ihn durch folgenden Wortlaut zu ersetzen:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Herstellung und der Vertrieb von Möbeln, Einbauelementen und aller sonstigen Holzwaren, sowie die Planung, die Herstellung und Einrichtung von Objekten.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Verwaltungstätigkeiten, der Handel und der Im- und Export von Waren aller Art, der Kauf- und Verkauf, die Vermietung und die Verwertung von materiellen Wirtschaftsgütern und Immobilien.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwalten und verwerten.»

2) Ernennung eines zusätzlichen technischen Geschäftsführers.

3) Ernennung eines administrativen Geschäftsführers.

4) Abänderung der Zeichnungsvollmachten.

5) Verschiedenes.

IV.- Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gegenstand der Gesellschaft abzuändern und den bestehenden Artikel 3 durch folgenden Wortlaut zu ersetzen:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Herstellung und der Vertrieb von Möbeln, Einbauelementen und aller sonstigen Holzwaren, sowie die Planung, die Herstellung und Einrichtung von Objekten.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Verwaltungstätigkeiten, der Handel und der Im- und Export von Waren aller Art, der Kauf- und Verkauf, die Vermietung und die Verwertung von materiellen Wirtschaftsgütern und Immobilien.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwalten und verwerten.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, zum neuen und zusätzlichen technischen Geschäftsführer, für eine unbestimmte Dauer, Frau Kerstin Stoffel, Diplom-Betriebswirt, geboren in Dreis/Deutschland, am 8. Februar 1980, wohnhaft in

D-54518 Dreis, Bergstrasse 14, zu ernennen, für die Bereiche Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Verwaltungstätigkeiten, den Handel und den Im- und Export von Waren aller Art, den Kauf- und Verkauf, die Vermietung und die Verwertung von materiellen Wirtschaftsgütern und Immobilien und sie kann die Gesellschaft für diese Geschäftsbereiche durch ihre alleinige Unterschrift vertreten.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Karl Stoffel, geboren in Dreis/Deutschland, am 16. Mai 1949, wohnhaft in D-54518 Dreis, Bergstrasse 14, als technischer Geschäftsführer zu bestätigen, für die Bereiche Herstellung und der Vertrieb von Möbeln, Einbauelementen und aller sonstigen Holzwaren, sowie die Planung, die Herstellung und Einrichtung von Objekten und er kann die Gesellschaft für diese Geschäftsbereiche durch seine alleinige Unterschrift vertreten.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zum administrativen Geschäftsführer, für eine unbestimmte Dauer, Frau Ute Stoffel-Rauen, Kauffrau, geboren in Salmrohr/Deutschland, am 2. Oktober 1954, wohnhaft in D-54518 Dreis, Bergstrasse 14, zu ernennen. Sie kann die Gesellschaft nur durch gemeinsame Unterschrift mit einem der beiden technischen Geschäftsführer vertreten.

Sodann wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Weirig, F. Ferron, M.-P. Thibo, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, vol. 152S, fol. 64, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 15. März 2006.

J.-P. Hencks.

(032982/216/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

MEDIPLAN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxembourg B 30.738.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(032984/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

MILESTONE STRATEGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 76.070.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(031748/805/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

DALEIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 42.508.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 6 mars 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(031848/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 67.803.

Die Adresse von Herrn David Swayne hat sich wie folgt geändert:
Bellefroidlunet 26F, NL-6221 KN Maastricht.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01682. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(031872//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

BANITA II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 93.049.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(031904/805/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

COLOPHON - INTERNATIONAL MAGAZINE SYMPOSIUM, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg F 1.489.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. EDITIONS MIKE KOEDINGER S.A., représentée par son administrateur-délégué M. Michel dit Mike Koedinger (siège social: 10, rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg),

2. MIKE KOEDINGER MANAGEMENT, S.à r.l. (holding), représentée par son gérant M. Michel dit Mike Koedinger (siège social: 10, rue des Gaulois, L-1618 Luxembourg),

3. Michel dit Mike Koedinger, demeurant à L-1930 Luxembourg,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de COLOPHON - INTERNATIONAL MAGAZINE SYMPOSIUM, A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet la promotion de la culture «magazines» en général et ceci notamment par l'organisation d'expositions, conférences, par l'édition de livres, catalogues, sites internet.

Art. 3. L'association a son siège social à L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. - Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. - Membres

Art. 6. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de quatre semaines à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers, l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. - Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. - Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de trois ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. - Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. - Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. - Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. - Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale décide librement de l'attribution de son patrimoine.

X. - Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs:

Mike Koedinger,

Rudy Lafontaine, délégué par EDITIONS MIKE KOEDINGER S.A.,

Stephanie Simonie, déléguée par MIKE KOEDINGER MANAGEMENT, S.à r.l. (holding).

2. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la contribution pour les membres fondateurs à 25,- EUR. Tout nouveau membre sera assujéti à la contribution de 250,- EUR à partir du jour de la signature des présents statuts.
3. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la cotisation annuelle à 250,- EUR.

Réunion du Conseil d'administration

Ensuite, le Conseil d'administration s'est réuni et a désigné à l'unanimité:

Mike Koedinger, comme président;
Rudy Lafontaine, comme vice-président;
Stephanie Simon, comme secrétaire et trésorière.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

EDITIONS MIKE KOEDINGER S.A. / MIKE KOEDINGER MANAGEMENT, S.à r.l. (holding) / M. Koedinger
M. Koedinger / M. Koedinger / -

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02946. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033707//109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

OUSTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 84.235.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00431 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour OUSTAL S.A., Société Anonyme
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(031932/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

MAREPIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 39.165.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour MAREPIER HOLDING S.A., Société Anonyme

Signature

Administrateur

(031935/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

DIVERSIFIED EUROPEAN CREDIT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.696.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2006

En date du 15 mars 2006, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de M. Harald Schüssler, M. Clive Mace Gilchrist, M. Scott Edel, M. Alfonso De Maqua, M. Steven Andrew Blakey et M. James Pope jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2007.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032007/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

JER EUROPE FUND III 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 115.443.

 —
 STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth day of February.
 Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade Register, here represented by Michel van Krimpen, director of companies, residing professionally at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Such appearing party, in the capacity in which it act, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of JER EUROPE FUND III 7, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds for the acquisition and sale of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for all operations relating to real estate, including (i) direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate (ii) acting as a trustee in relation to real estate or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities. For the purposes of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which, directly or indirectly, favours the realisation of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) per share each.

The subscribed capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

The authorised share capital, including the subscribed share capital, is set at EUR 50,000,000.- (fifty million Euro).

The manager(s) of the Company is/are authorised and instructed to render effective such increase of the share capital under the authorised capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The manager(s) of the Company will decide to issue shares with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and will accept subscriptions for such shares.

Each time the manager(s) of the Company will act, or will be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, this Article 5 will be amended so as to reflect the result of such action; the manager(s) of the Company will take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 6. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If a board of managers is constituted, the majority of the board of managers will be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and will not be based full-time in the US.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Notwithstanding the above, the general shareholders meeting or the manager(s) of the Company will not delegate its/their powers to any person who is (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The first chairman will be appointed by a general meeting of shareholders. The chairman will not be resident in the UK for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

The chairman will preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting will be held in the UK.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager, other than a manager who is physically present in the UK, may be appointed as a proxy may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only (a) if the majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that general meetings will never be held in the UK.

Art. 13. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 14. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration.

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year will begin today and it will end on December 31st, 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr Sanjiv Raykindalia, born on March 27, 1968 in Kampala, Uganda, having his personal address at 44D Froggnal, Hampstead, London NW3 6AG, United Kingdom;

Mr Michel van Krimpen, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Alan Botfield, born on December 22, 1970 in Stirling, Scotland, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office is established at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg; and

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, the proxyholder(s) of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

JER EUROPE FUND HI HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

Le comparant, aux termes de la capacité en laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de JER EUROPE FUND III 7, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds afin de procéder à l'acquisition et à la vente de tout actif immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières, en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises y compris dans des limited partnerships ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers, (ii) l'activité de trustee en relation avec des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières et (iii) la souscription à toutes obligations convertibles ou non, à tous titres d'emprunt ou de créance, l'activité d'octroi de prêts, de garanties et de toute autre forme de sûretés et/ou garanties en relation avec les activités mentionnées ci-dessus. Afin de financer ses activités, la Société peut émettre des obligations, des titres de créance ou d'emprunt et tout autre instrument de dette ainsi que conclure des accords en vue de se voir octroyer de crédits ou autres facilités de crédit.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Le capital autorisé supplémentaire, y inclus le capital souscrit, est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante million d'euros).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites.

Le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si un conseil de gérance est constitué, la majorité des membres de ce conseil doit (i) ne pas résider au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni et (ii) ne pas résider aux Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, ni le Conseil de Gérance ni l'assemblée des associés, ni le gérant unique ne délégueront ses/leurs pouvoirs à toute personne (i) fiscalement résidente au Royaume-Uni ou vivant en permanence au Royaume-Uni ou (ii) fiscalement résidente des ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le premier président sera désigné par l'assemblée des associés. Le président ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume-Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant, autre qu'un a gérant physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil de Gérance puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un administrateur présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil de Gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune assemblée ne se tienne au Royaume-Uni.

Art. 13. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les 100 (cent) parts sociales ont toutes été souscrites par JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., susmentionné.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Sanjiv Raykundalia, né le 27 mars 1968 à Kampala, Ouganda, demeurant personnellement au 44D Frognaal, Hampstead, Londres NW3 6AG, Royaume-Uni;

Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, Notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 février 2006, vol. 435, fol. 58, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2006.

H. Hellinckx.

(033883/242/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

ARMEOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 55.426.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2005

1. L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de COMCOLUX S.A., ayant son siège social 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg et nomme en remplacement CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

2. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour la société

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032076/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

JER EUROPE FUND III 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 115.441.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth day of February.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade Register, here represented by Michel van Krimpen, director of companies, residing professionally at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Such appearing party, in the capacity in which it act, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of JER EUROPE FUND III 5, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds for the acquisition and sale of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for all operations relating to real estate, including (i) direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate (ii) acting as a trustee in relation to real estate or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities. For the purposes of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which, directly or indirectly, favours the realisation of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) per share each.

The subscribed capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

The authorised share capital, including the subscribed share capital, is set at EUR 50,000,000.- (fifty million Euro).

The manager(s) of the Company is/are authorised and instructed to render effective such increase of the share capital under the authorised capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The manager(s) of the Company will decide to issue shares with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and will accept subscriptions for such shares.

Each time the manager(s) of the Company will act, or will be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, this Article 5 will be amended so as to reflect the result of such action; the manager(s) of the Company will take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 6. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If a board of managers is constituted, the majority of the board of managers will be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and will not be based full-time in the US.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Notwithstanding the above, the general shareholders meeting or the manager(s) of the Company will not delegate its/their powers to any person who is (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The first chairman will be appointed by a general meeting of shareholders. The chairman will not be resident in the UK for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

The chairman will preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting will be held in the UK.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager, other than a manager who is physically present in the UK, may be appointed as a proxy may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only (a) if the majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that general meetings will never be held in the UK.

Art. 13. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 14. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration.

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year will begin today and it will end on December 31st, 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr Alastair Bell, born on October 30, 1959 in Newcastle-upon-Tyne, United Kingdom, having his personal address at 8 Thackeray Close, London SW19 4JL, United Kingdom;

Mr Michel van Krimpen, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Alan Botfield, born on December 22, 1970 in Stirling, Scotland, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office is established at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg; and

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, the proxyholder(s) of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

représentée par Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

Le comparant, aux termes de la capacité en laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de JER EUROPE FUND III 5, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds afin de procéder à l'acquisition et à la vente de tout actif immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières, en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises y compris dans des limited partnerships ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers, (ii) l'activité de trustee en relation avec des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières et (iii) la souscription à toutes obligations convertibles ou non, à tous titres d'emprunt ou de créance, l'activité d'octroi de prêts, de garanties et de toute autre forme de sûretés et/ou garanties en relation avec les activités mentionnées ci-dessus. Afin de financer ses activités, la Société peut émettre des obligations, des titres de créance ou d'emprunt et tout autre instrument de dette ainsi que conclure des accords en vue de se voir octroyer de crédits ou autres facilités de crédit.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Le capital autorisé supplémentaire, y inclus le capital souscrit, est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites.

Le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si un conseil de gérance est constitué, la majorité des membres de ce conseil doit (i) ne pas résider au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni et (ii) ne pas résider aux Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, ni le Conseil de Gérance ni l'assemblée des associés, ni le gérant unique ne délégueront ses/leurs pouvoirs à toute personne (i) fiscalement résidente au Royaume-Uni ou vivant en permanence au Royaume-Uni ou (ii) fiscalement résidente des ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le premier président sera désigné par l'assemblée des associés. Le président ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume-Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant, autre qu'un a gérant physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil de Gérance puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un administrateur présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil de Gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune assemblée ne se tienne au Royaume-Uni.

Art. 13. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les 100 (cent) parts sociales ont toutes été souscrites par JER EUROPE FUND HI HOLDINGS, S.à r.l., susmentionné.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Alastair Bell, né le 30 octobre 1959 à Newcastle-upon-Tyne, Royaume-Uni, demeurant personnellement au 8 Thackeray Close, Londres SW19 4JL, Royaume Uni;

Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 9, rue Schiller, L2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, Notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Krimpen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 février 2006, vol. 435, fol. 57, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2006.

H. Hellinckx.

(033880/242/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

KINGLET CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 114.009.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 27 mars 2006

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 27 mars 2006, les parts de la société ont été transférées comme suit:

- 100 parts sociales transférées de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, à PRAKMIND LIMITED, ayant son siège social à Themistokli Dervi, 48, Centennial Building, Flat/Office 701, P.C. 1066, Nicosia, Cyprus.

Les parts dans la société sont désormais réparties comme suit:

PRAKMIND LIMITED 100 parts

Luxembourg, le 31 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032079/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

EUROPA IRON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 115.367.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, represented by Mr Eric Biren, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, represented by Mr Eric Biren, previously named,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

Art. 1. Form

There is hereby established by the appearing parties a société à responsabilité limitée (limited liability company) (the «Company») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Denomination

The Company will exist under the denomination of EUROPA IRON, S.à r.l.

Art. 3. Object

The main purpose of the company is the holding of completed built real estate and/or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, and to one vote at the general meetings of the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Joint co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

1. Transfer in case of a single partner.

The transfers of shares are free.

2. Transfer in case of plurality of partners.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

No transfer of redeemable shares reporting to a specific class may take place without the unanimous consent of the partners owners of the shares of the concerned class.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Management

The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. Powers

The manager(s) has(have) the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the managers.

Art. 15. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

Art. 18. Decisions of the shareholders

1. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company is composed of several shareholders, no decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present Articles of Incorporation have to be approved by shareholders representing together at least three-quarters of the corporate capital.

Art. 19. Decisions

The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year

The financial year begins on January 1st and ends on December 31st, the same year.

Art. 21. Balance-sheet

Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of August 10th, 1915.

Art. 22. Allocation of profits

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the management to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under the law.

Art. 23. Dissolution, liquidation

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 24. Matters not provided

All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital (EUR)	Number of shares
1. - EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prenamed	11,925.-	477
2. - EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prenamed	575.-	23
Total	12,500.-	500

The amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year starts on the present date and ends on December 31, 2006.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Extraordinary general meeting

And immediately upon incorporation, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to the holding of an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

I.- Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the day the shareholder(s) approve the annual accounts of the year ending on December 31, 2010:

- a) Mr Vincent Goy, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- b) Mr Eric Biren, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c) Mr Peter Cluff, company director, residing at 136, Sloane Street, London SW1X 9AY.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 14 of the Articles of Incorporation of the Company.

II.- The registered office of the Company shall be set at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, représentée par Monsieur Eric Biren, directeur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de EUROPA IRON, S.à r.l.

Art. 3. Objet

L'objet principal de la Société est la détention d'immeubles construits ou à construire à Luxembourg ou à l'étranger, de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant.

Le gérant pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le gérant le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés ou de l'associé unique selon le cas, par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou à l'associé unique selon le cas, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, et à une voix aux assemblées générales des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-proprétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Aucune cession de parts sociales rachetables relevant d'une catégorie spécifique ne peut être effectuée qu'avec l'agrément unanime des associés propriétaires des parts de la catégorie concernée.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Pouvoirs

Le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants.

Art. 15. Evénements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité de la gérance

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) pour le compte de la Société. Il (Ils) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leur) mandat.

Art. 17. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 18. Décisions de l'associé ou des associés

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 20. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan

Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social de la Société connaissance des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915.

Art. 22. Répartition des bénéfices

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 23. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales
1. - EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prédésignée	11.925,-	477
2. - EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prédésignée	575,-	23
Total	12.500,-	500

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le trente et un décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties prénommées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée et se considérant dûment convoquées, ont décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3) et sont nommés gérants pour une période venant à expiration à la date de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010:

a) Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Monsieur Eric Biren, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Monsieur Peter Cluff, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 136, Sloane Street, Londres SW1X 9AY.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts de la Société.

II.- Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2006, vol. 903, fol. 16, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(032957/850/449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

FONCIERE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 25.878.

Les statuts coordonnés de la société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date 28 février 2006 ont été déposés en rectificatif au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 avril 2006.

M. Schaeffer

Notaire

(031703/5770/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

INTERCONTI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 33.499.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(031973/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006 .

TIKAL PLAZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 97.061.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2006

- Le siège social est fixé au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

- La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour TIKAL PLAZA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032053/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

NEW CITE GERANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 93.188.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(031978/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006 .

GENTIANE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.759.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENTIANE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(031936/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

NEWTON GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.993.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(031946/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

BELIEVE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 14.020.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2006

1.- Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2.- Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

M. J. Fell, expert comptable, président du conseil d'administration et administrateur-délégué;

M. A. Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, administrateur-délégué;

M. C. M. Bechtel, conseil.

Les trois administrateurs ont leur domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour BELIEVE FINANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032082/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

57303

SOFINGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 93.427.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Signature.

(032009/777/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

OCTIDE HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.846.

EXTRAIT

Avec effet au 31 mars 2006, le siège de la société a été dénoncé entre parties et le domicile de la société n'est plus fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour OCTIDE HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032034//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

MIDOCEAN HOLDCO (BEZIER), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 158.675,-.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 110.168.

Assemblée Générale Extraordinaire des Associés

Les associés de la société ont décidé, en date du 27 mars 2006, d'accepter la démission de PricewaterhouseCoopers, siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat; et de nommer KPMG LUXEMBOURG, siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032039/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

MILANO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 85.733.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2006

- Le siège social est fixé au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

- La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour MILANO PROPERTIES S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032054/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

MIDOCEAN FINCO (BEZIER), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 110.191.

Résolution de l'Associé unique

L'associé unique de la société a décidé, en date du 27 mars 2006, d'accepter la démission de PricewaterhouseCoopers, siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat; et de nommer KPMG LUXEMBOURG, siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032041/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

COMCELL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre Aspelt.
R. C. Luxembourg B 114.587.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 22 mars 2006

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social au 11, rue Pierre Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032055/817/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

GALLION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 72.129.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 2 juin 2003 à 11.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch, Madame Elise Lethuillier, en tant qu'administrateurs, et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032057/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

HILL EUROPA AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 45.598.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Signature.

(033159//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

KANDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.629.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2006

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Yves Stasser, directeur, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, administrateur de la société en remplacement de Madame Nadia Meyer, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032061/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

TOWA MECCS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 105.814.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2005

- Monsieur Koyo Taguchi, demeurant 2-35-2, Imajuku, Asahi-ku, Yokohama, Kanagawa, Japon, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Hisataka Watanabe, demeurant au 2-10-1, Higashi, Kunitachi-shi, Tokyo, Japon, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032065/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 114.794.

L'associé unique a approuvé le transfert du siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour avis sincère et conforme

PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 3, S.à r.l.

Ch. Fasbender

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032070/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

BAA HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 57.378.

Lors de l'Assemblée Générale du 16 mars 2006, les actionnaires de la société BAA HOLDINGS S.A. (en liquidation) ont décidé de transférer le siège social du 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032100/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

STODIEK ARIANE I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 66.603.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 909 du 16 décembre 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 17 janvier 2001, extraits publiés au Mémorial C n° 796 du 21 septembre 2001, modifiée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 184 du 20 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour STODIEK ARIANE I S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(032084/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

STODIEK ARIANE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 66.604.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 909 du 16 décembre 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 17 janvier 2001, extraits publiés au Mémorial C n° 797 en date du 22 septembre 2001, modifié par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 177 du 19 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP00998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour STODIEK ARIANE II S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(032085/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

STODIEK ARIANE III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 66.605.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 909 du 16 décembre 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 17 janvier 2001, extraits publiés au Mémorial C n° 796 en date du 21 septembre 2001, modifiée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 202 du 25 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP00997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour STODIEK ARIANE III S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(032087/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

TOFRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.446.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2006.

Signature.

(032899/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

AMARINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 56.576.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 17 octobre 1996, acte publié au Mémorial C n° 660 du 19 décembre 1996, modifiée suivant acte reçu par-devant le même notaire en date du 3 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 402 du 25 juillet 1997, modifiée suivant acte reçu par-devant le même notaire en date du 25 janvier 1999, acte publié au Mémorial C n° 302 du 29 avril 1999.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour AMARINE LUXEMBOURG S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(032090/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

WAGON, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 74.239.

Die Gesellschaft wurde am 9. Februar 2000 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 361 vom 19. Mai 2000.

Die Bilanzen zum 15. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg den 6. April 2006, unter der Referenz LSO-BP01102, wurden am 10. April 2006 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAGON, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(032118/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

HYD FIN INT'L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 104.500.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 17 mars 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour HYD FIN INT'L S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032098/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

VERMILION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.000.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.531.

Lors de la résolution signée en date du 16 mars 2006, l'associé unique de la société VERMILION, S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur John Anthony Jackson, résidant au 2, Skivo Wynd, Murieston, Livingston, West Lothian EH54 9GY, Royaume-Uni en tant que gérant suppléant de Monsieur Alan Dick pour une période indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032112/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

ICON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 66.588.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 22 février 2006

1. Monsieur Daragh John Paul Long, corporate controller, né le 26 juin 1972 à Dublin, Irlande, demeurant au 6 St. John's Grove, Clondalkin, Dublin 22, Irlande, a été nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Brian O'Dwyer, démissionnaire.

2. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour *ICON LUXEMBOURG, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032099/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

QUÉROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.413.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 mars 2006

1) Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) La société à responsabilité COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009 (en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., démissionnaire).

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour *QUÉROS S.A.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032101/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

UBS (LUX) SHORT TERM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.004.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 février 2006

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007:

- M. Andreas Jacobs,
- M. Mario Cueni,
- M. Gerhard Fusenig,
- M. Gilbert Schintgen,
- M. Aloyse Hemmen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour *UBS (LUX) SHORT TERM SICAV*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

V. Bernard / I. Asseray

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032173//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

ROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 61.746.550,-.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 105.412.

Lors de la résolution signée en date du 16 mars 2006, l'associé unique de la société ROSE, S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur John Anthony Jackson, résidant au 2, Skivo Wynd, Murieston, Livingston, West Lothian EH54 9GY, Royaume-Uni en tant que gérant suppléant de Monsieur Alan Dick pour une période indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032115/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

CARMINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.500.000,-.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.537.

Lors de la résolution signée en date du 16 mars 2006, l'associé unique de la société CARMINE, S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur John Anthony Jackson, résidant au 2, Skivo Wynd, Murieston, Livingston, West Lothian EH54 9GY, Royaume-Uni en tant que gérant suppléant de Monsieur Alan Dick pour une période indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032117/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

WAGON GROUP, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 75.430.

Die Gesellschaft wurde am 9. Februar 2000 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 361 vom 19. Mai 2000.

Die Bilanzen zum 15. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg den 6. April 2006, unter der Referenz LSO-BP01099, wurden am 10. April 2006 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WAGON GROUP, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

(032120/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

GLOBAL AIR MOVEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: EUR 4.353.125,-.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.001.

Les adresses des actionnaires ont été modifiées comme suit:

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS LP: 1209, Orange Street Hamilton, USA-DE 19801;
- Reijo Kohonen: 4Al, Reuonitty, FIN-02200 Espoo;
- Stephen Mirrington: 52 Oak Lodge Tye, GB-CM1 6GZ Springfield Chelmsford, Essex;
- Eric Chassagnade: 9, Allmendhögliweg, CH-8810 Horgen;
- DuPont PENSION TRUST: One Righter Parkway, USA-DE 19803 Willmington;
- GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION: 401 Merritt Seven, USA-CT 06856 Norwalk.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032125/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

57310

HELIOS INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 89.669.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 février 2006 que le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032123/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

ARCHIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.864.

—
Par la présente, je donne ma démission en tant que membre du conseil d'administration de votre Société et ce, pour raisons personnelles.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Claude Geiben.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032186//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

ARCHIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.864.

—
Par la présente, je donne ma démission en tant que membre du conseil d'administration de votre Société et ce, pour raisons personnelles.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Gabriele Schneider.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032184//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

ARCHIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.864.

—
Par la présente, je vous donne notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre Société et ce, pour des raisons personnelles.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pierre Schmit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032183//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

ARCHIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.864.

—
Par la présente, je donne ma démission en tant que membre du conseil d'administration de votre Société et ce, pour raisons personnelles.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Lou Huby.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032133//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

SaarGummi technologies, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 108.936.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 janvier 2006 que M. Dieter Hermann Raschke, de résidence à Ölmühlweg 15 B, 61462 Königstein/Taunus, a été nommé gérant de la société, avec effet au 1^{er} mars 2006, pour une période prenant fin le 29 février 2009.

Il résulte d'une lettre datée du 1^{er} mars 2006 que M. Ralph-Dieter Schrey, de résidence à Gudenuer Busch 4, 53343 Wachtberg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société, avec effet au 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SaarGummi technologies, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06195. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(032221/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

MAHEVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3569 Dudelange, 96, rue Tattenberg.
R. C. Luxembourg B 79.805.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 8 juin 2005 que les mandats des administrateurs sont renouvelés pour une durée de six ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

Le conseil d'administration se compose par:

- Monsieur Raymond Hensel, demeurant à F-57070 La Grange aux Bois, 7, rue de l'Alouette, administrateur-délégué;
- Madame Suzanne Morito, épouse Raymond Hensel, demeurant à F-57070 La Grange aux Bois, 7, rue de l'Alouette, administrateur;

- Monsieur Armando Lopes Marinho, demeurant à F-57970 La Grange aux Bois, 56A, Grand-rue, administrateur;
- Madame Alcina De Azevedo, épouse Armando Lopes Marinho, demeurant à F-57970 La Grange aux Bois, 56A, Grand-rue, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05169. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(032188/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.459.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 3 avril 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée générale du 3 avril 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer démissionnaire en date du 3 avril 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour J.A.F. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00700. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(032420/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

57312

HELIOS PROMOTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 89.748.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 février 2006 que le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032126/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

COMMUNITY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 106.635.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032130/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 112.540.

—
Extrait suite à la cession de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé que BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507 a cédé, avec effet au 31 mars 2006, 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société à B&B MH 7 CO., une société constituée selon le droit maltais, ayant son siège social au 171 Old Bakery Street, Valletta, Val 09, Malte.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032138//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.
